# Suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels

**En quoi consiste le suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels ?**

Le suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels (CCPM, *Cluster Coordination Performance Monitoring*) constitue un exercice d'auto-évaluation. Les groupes sectoriels suivent leurs performances en ce qui concerne (i) les six fonctions de base des groupes sectoriels définies dans le *Module de référence sur la coordination des groupes sectoriels à l'échelon national* et (ii) la responsabilisation vis-à-vis des populations touchées. Il s'agit d'un processus dirigé au niveau national, et appuyé par les groupes sectoriels mondiaux et l'OCHA, qui est idéalement conduit en parallèle par tous les groupes sectoriels et secteurs, bien qu'il puisse être mené par un groupe sectoriel isolé ou par plusieurs groupes sectoriels.

**Pourquoi suivre la performance des groupes sectoriels ?**

Le suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels peut aider ces derniers à remplir leurs fonctions de base et à devenir des mécanismes plus efficaces de coordination au niveau national et sous-national, tant en situation de crise soudaine que prolongée.

**Quand ?**

**Qui est impliqué ?**

Un processus de suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels doit être mené chaque année dans le cas des crises prolongées. S'agissant des crises soudaines, un suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels doit être entrepris dans les trois à six mois, puis tous les ans. Lorsque plusieurs fonctions de base sont identifiées comme faibles, il est recommandé de procéder plus fréquemment au suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels.

Le suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels est idéalement mené en parallèle par tous les groupes sectoriels d'un pays donné. Lorsque le coordinateur humanitaire et / ou l'équipe humanitaire nationale ainsi que les groupes sectoriels n'ont pas convenu de mener un suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels pour l'ensemble de ces derniers, des groupes sectoriels isolés (ou un petit groupe d'entre eux) peuvent initier le processus.

Les coordinateurs de groupes sectoriels ou la coordination des groupes sectoriels doivent veiller à la participation des partenaires des groupes sectoriels, notamment les agences de l'ONU, les ONG nationales et internationales, les autorités nationales et les représentants de problématiques multidisciplinaires.

Les groupes sectoriels mondiaux apportent le soutien technique (l'enquête) et une aide à l'administration de l'enquête. Lorsqu'un groupe sectoriel mondial n'est pas en mesure d'administrer l'enquête, le siège de l'OCHA peut apporter une assistance. Le bureau de terrain de l'OCHA est responsable de la coordination du suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels à travers les différents groupes sectoriels et de veiller à l'implication du coordinateur humanitaire et / ou de l'équipe humanitaire nationale.

**Étape I : planification**

Le processus et les objectifs du suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels sont présentés lors d'une réunion de l'équipe humanitaire nationale, puis ils sont discutés à l'occasion d'une réunion de coordination des groupes sectoriels dans le cadre de laquelle un calendrier de mise en œuvre est adopté.

Chaque groupe sectoriel se réunit ensuite afin de discuter des objectifs, des questions liées au processus et du calendrier des trois étapes. Lors de cette réunion, les membres des groupes sectoriels s'engagent également à assurer un suivi des actions convenues afin d'améliorer la coordination et les performances.

**Résultat I : adoption d'un cadre de mise en œuvre pour le suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels**

**Étape II : enquête de suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels**

L'enquête comporte trois questionnaires en ligne distincts : (i) un rapport descriptif complété par le coordinateur du groupe sectoriel, (ii) un questionnaire sur la performance de la coordination, complété par le coordinateur du groupe sectoriel, et (iii) un questionnaire sur la performance de la coordination, complété par les partenaires du groupe sectoriel. 20 à 25 minutes sont nécessaires pour répondre à chaque questionnaire. Des exemples de questions sont présentés dans la *Note d'orientation* sur le suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels.

**Résultat II : rapport de performance préliminaire sur la coordination** Les questionnaires complétés sont analysés puis deux rapports, un rapport descriptif sur les groupes sectoriels et un rapport de performance préliminaire sur la coordination, sont automatiquement créés par les processus de support technique du siège fournis par le groupe sectoriel mondial ou l'OCHA.Le rapport de performance préliminaire sur la coordination classifie les réponses selon quatre catégories de performance : bon, satisfaisant, insatisfaisant et faible.

**Étape III : analyse par les groupes sectoriels et plan d'action**

Chaque groupe sectoriel se réunit ensuite afin de discuter des conclusions du rapport de performance préliminaire sur la coordination. Lors de cette réunion sont identifiées les bonnes pratiques, les contraintes de performance et les actions d'amélioration des performances, et les conclusions du rapport sont remises en contexte. Le rapport est ensuite finalisé et communiqué aux groupes sectoriels mondiaux, aux agences chefs de file, au coordinateur humanitaire et / ou à l'équipe humanitaire nationale, à l'OCHA et aux autorités nationales.

**Résultat III : rapport de performance final sur la coordination et plan d'action** Sur la base des analyses et des discussions organisées au sein d'un groupe sectoriel, le rapport sur la performance de la coordination est finalisé et un plan d'action est élaboré. Le rapport de performance final sur la coordination et le plan d'action identifient les mesures qui seront mises en œuvre afin d'améliorer les fonctions de base du groupe sectoriel ainsi que sa responsabilisation vis-à-vis des populations touchées, avec une attention particulière pour les fonctions évaluées comme insatisfaisantes ou faibles. Il définit un calendrier de mise en œuvre et désigne les organisations chargées du suivi pour chaque action.

**Étape IV : suivi de la mise en œuvre du plan d'action**

Les rapports de performance finaux sur la coordination et les plans d'action sont examinés par le groupe de coordination des groupes sectoriels et par l'équipe humanitaire nationale. Ils identifient les faiblesses communes aux différents groupes sectoriels afin de les corriger de manière systématique et définissent les actions concrètes à mettre en œuvre par le coordinateur humanitaire et / ou l'équipe humanitaire nationale ainsi que les groupes sectoriels mondiaux. Les coordinateurs des groupes sectoriels suivent la mise en œuvre des plans d'action. Les groupes sectoriels évaluent chaque mois les progrès réalisés et transmettent chaque trimestre un rapport d'avancement au groupe de coordination des groupes sectoriels ainsi qu'au coordinateur humanitaire et / ou à l'équipe humanitaire nationale.

**Résultat IV : rapports trimestriels au coordinateur humanitaire et / ou à l'équipe humanitaire nationale** Ces rapports d'avancement trimestriels transmis à l'équipe humanitaire nationale apportent une contribution importante pour la mise en œuvre des plans d'action. Ils assistent un groupe sectoriel dans la documentation des progrès réalisés et attirent l'attention sur les formes de soutien que le coordinateur humanitaire, le coordinateur résident et / ou l'équipe humanitaire nationale doivent fournir.

**PROCESSUS DE SUIVI DES PERFORMANCES DE LA COORDINATION DES GROUPES SECTORIELS**